



COMMISSION
SCOLAIRE DE
SAINT-HYACINTHE

2018 | 2023

PLAN D'ENGAGEMENT **VERS LA RÉUSSITE**

Table des matières

Préambule	3
Plan d'engagement vers la réussite	3
Encadrements légaux	3
Groupes ayant collaboré à l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite	4
Consultations menées lors de l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite	4
Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire	5
Contexte général	5
Informations sur la clientèle	10
Orientations, objectifs ou cibles déterminés par le ministre	16
Orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à la Commission scolaire	17
Déclaration des objectifs de la CSSH - niveau et qualité des services offerts	21
La Commission scolaire	21
La gouvernance	21
La mission de la Commission scolaire	21
La vision de la Commission scolaire	21
Les valeurs de la Commission scolaire	22
Les services offerts	22
Engagements	23
Signataires du Plan d'engagement vers la réussite	25



Préambule

L'éducation est à la fois un projet de société et une richesse. Elle est liée à l'ensemble des dimensions du bien-être personnel et collectif. La recherche démontre que l'augmentation du niveau d'éducation permet d'accéder à des emplois intéressants, de bénéficier de meilleures conditions de vie, d'envisager une espérance de vie plus longue et de devenir un citoyen mieux informé, plus actif et engagé dans sa communauté¹.

L'étendue de la mission éducative implique qu'elle fasse l'objet d'une responsabilité partagée entre l'élève, ses parents, sa communauté, la société dans son ensemble et le milieu scolaire, à qui il revient d'assurer un rôle de leadership à cet égard.

Plan d'engagement vers la réussite

Le plan d'engagement vers la réussite permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté, une vision commune des constats et défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève. Le plan d'engagement vers la réussite permet ainsi de faire connaître ce que la commission scolaire entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes, et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir.

Encadrements légaux

Le plan d'engagement vers la réussite doit respecter les dispositions législatives de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

209.1 Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

Ce plan, qu'elle peut actualiser au besoin, doit comporter :

1. le contexte dans lequel elle évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert;
2. les orientations et les objectifs retenus;
3. les cibles visées au terme de la période couverte par le plan;
4. les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et cibles visés;
5. une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité;
6. tout autre élément déterminé par le ministre.

Dans la préparation de son plan d'engagement vers la réussite, la commission scolaire consulte notamment le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel, de même que les élèves. Le comité de parents et le comité consultatif de gestion peuvent notamment faire des recommandations portant sur ce que devrait contenir le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

La commission scolaire transmet au ministre son plan d'engagement vers la réussite et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si la commission scolaire et le ministre en conviennent. Le plan d'engagement vers la réussite prend effet le jour de sa publication. La commission scolaire doit, lors de la séance qui suit la prise d'effet de son plan d'engagement vers la réussite, présenter à la population le contenu de ce plan. Un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de cette séance doit être donné à la population au moins 10 jours avant sa tenue.

¹ « Les conséquences économiques du décrochage scolaire », Le centre de transfert pour la réussite éducative du Québec CTREQ, www.ctreq.qc.ca/realisation/consequences-economiques-decrochage-scolaire

459.2 *Le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en compte pour l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.*

459.3 *Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministère.*

Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes significatives en application de l'article 459.2².

Groupes ayant collaboré à l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite

L'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite a été coordonnée par une communauté de pratique composée de sept commissaires, de la Direction générale et des Services éducatifs aux jeunes. Les objectifs du Plan d'engagement vers la réussite ont été élaborés en équipe par un comité composé de directions d'établissement, de la Direction générale et des Services éducatifs.

L'ensemble des conseils d'établissement, les représentants syndicaux, de même que le comité de parents ont été invités, à l'automne 2017, à participer à la réflexion et à présenter leurs observations.

Consultations menées lors de l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite

Au cours de l'hiver 2018, des représentants des élèves de chacune des écoles et de chacun des centres ont été invités à s'exprimer sur les enjeux qui les concernent en lien avec leur réussite.

Au printemps 2018, une consultation sur un projet de plan d'engagement vers la réussite a été menée. Celle-ci s'est faite auprès des instances et des partenaires suivants :

- le comité consultatif de gestion;
- le comité de parents;
- le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- les conseils d'établissement;
- les syndicats;
- les municipalités;
- les organismes communautaires;
- l'ensemble des partenaires du milieu scolaire, notamment les organismes publics;
- les citoyens.

² Le texte écrit en bleu et en italique a été prescrit par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire

CONTEXTE GÉNÉRAL

La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSH) couvre un grand territoire comprenant deux municipalités régionales de comté (MRC) : la MRC d'Acton et la MRC des Maskoutains. Ces deux MRC, et particulièrement celle d'Acton, sont situées en milieu rural et ont une faible densité de population. Au total, ces deux MRC comptent 25 villes et municipalités.

Les établissements et les services administratifs

La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe compte :

- 30 écoles primaires
- 5 écoles secondaires
- 1 centre de formation des adultes
- 1 centre de formation professionnelle
- 1 école spécialisée en adaptation scolaire

Le siège social situé à Saint-Hyacinthe regroupe les services centralisés suivants :

- la Direction générale;
- le Secrétariat général;
- le Service des ressources informatiques et du transport scolaire;
- le Service des ressources financières;
- le Service des ressources humaines;
- le Service des ressources matérielles;
- les Services aux entreprises;
- les Services éducatifs.

Le statut socio-économique du territoire

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur utilise deux indices afin d'établir la situation socio-économique des écoles. Il s'agit de l'indice du seuil de faible revenu (SFR) basé sur le revenu familial de même que l'indice de milieu socio-économique (IMSE) qui tient en compte la scolarisation de la mère et la présence des parents sur le marché du travail. Chacun de ces indices est réparti sur une échelle de 1 à 10, où l'indice 1 équivaut au milieu le plus favorisé et l'indice 10 au milieu le moins favorisé. De façon générale, sur le territoire, le SFR est plus élevé que l'IMSE. Une majorité d'écoles du territoire ont un indice SFR plus élevé que la moyenne nationale³ alors qu'il existe une forte majorité d'écoles du territoire qui ont un indice IMSE plus bas que la moyenne nationale. Ainsi, le portrait socio-économique du territoire pourrait se caractériser par une situation économique relativement bonne, mais avec des défis sociaux importants pouvant avoir un impact sur la persévérance scolaire.

³ Voir l'annexe 1 – Indices de défavorisation 2016 – 2017



Nos partenaires

La Commission scolaire et ses établissements peuvent compter sur plusieurs partenariats avec les organismes du territoire. Parmi ceux-ci, nous comptons notamment les suivants :

- Cégep de Saint-Hyacinthe;
- Centraide Richelieu-Yamaska;
- Centre de pédiatrie sociale du Grand Galop;
- Centre jeunesse de la Montérégie, campus de Saint-Hyacinthe;
- Centre local d'emploi d'Acton Vale et de Saint-Hyacinthe;
- Centre montréalais de réadaptation (CMR);
- Centre intégré de santé et de services sociaux Montérégie-Est (CISSSME);
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Montérégie-Est (CRDITEDME);
- Chambres de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe et de la région d'Acton;
- Chevaliers de Colomb Sainte-Rosalie;
- Club optimiste Douville;
- Club Rotary;
- Commission de la construction du Québec;
- Corporation de développement communautaire et ses organismes;
- Espace carrière;
- Évêché de Saint-Hyacinthe;
- Députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes du territoire;
- Forum 2020;
- Galeries Saint-Hyacinthe;
- Instance régionale de concertation Montérégie;
- Institut de technologie agroalimentaire (ITA);
- Jeunes en santé;
- Loisir et sport Montérégie;
- Maison de la famille;
- Médiathèque maskoutaine;
- Mouvement Desjardins et ses caisses;
- MRC, municipalités et villes du territoire;
- Sûreté du Québec;
- Syndicats et associations;
- Tables de concertation diverses.

Les services éducatifs sur le territoire

Les services éducatifs sont regroupés selon les catégories suivantes : petite enfance, préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle, formation générale des adultes et enseignement supérieur (collégial et universitaire).

1. Petite enfance



TERRITOIRE	PLACES RÉPERTORIÉES AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE
MRC d'Acton	455 places
MRC de Saint-Hyacinthe	2 910 places
Total	3 365 places

2. Préscolaire



Sur le territoire de la CSSH, une proportion de 24,1% des enfants entrent au préscolaire avec une vulnérabilité dans au moins un domaine de développement (santé physique et bien-être, compétences sociales, maturité affective, développement cognitif et langagier et habiletés de communication et connaissances générales). Cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne québécoise qui se situe à 25,6 %⁴.

Le programme **Passe-Partout**, visant à préparer l'enfant de 4 ans à sa future entrée à la maternelle, est offert dans 15 établissements. Le programme de formation **Préscolaire 4 ans** est offert dans huit établissements, dont quatre à temps partiel et quatre à temps plein. Le programme de formation **Préscolaire 5 ans** est offert à l'ensemble des élèves de cet âge, dans toutes les écoles primaires de la CSSH.

⁴ Voir l'annexe 2 - La vulnérabilité au Québec et dans votre commission scolaire tiré de l'enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2012 - Institut de la statistique du Québec

3. Primaire



En complément à l'application des programmes de formation de l'école québécoise pour l'ensemble de ses élèves, un enrichissement est offert dans certaines écoles par le biais des programmes suivants :

- programme primaire du Baccalauréat international (IB);
- programme d'anglais intensif;
- programme d'anglais enrichi;
- concentration soccer.

Pour les élèves ne pouvant réussir leurs apprentissages dans un parcours scolaire régulier, une organisation de services adaptés est mise en place. Après avoir utilisé toutes les mesures d'aide en classe ordinaire et lorsque leur plan d'intervention recommande cette adaptation de services, les élèves concernés peuvent bénéficier de regroupements susceptibles d'offrir une meilleure réponse à leurs besoins. Ces classes à effectif réduit, réparties dans les écoles ordinaires, assurent à la fois une approche spécifique et une intégration en tenant compte des capacités des jeunes. De plus, elles facilitent le travail d'équipe des intervenants ainsi que le développement de leur expertise professionnelle.

4. Secondaire



La CSSH offre les programmes, les concentrations et les volets suivants dans quatre de ses écoles secondaires :

Programmes offerts : sport-études et éducation intermédiaire (PÉI);

Concentrations offertes : basketball, théâtre/cinéma, arts et soccer;

Volets : arts plastiques, arts visuels, classes ressources, éducation physique, enrichissement, environnement, exploration du monde anglophone, hockey, multimédia, multisport, musique, plein air, sciences et technologie et soccer.

Tel que mentionné dans l'ordre d'enseignement primaire, une organisation de services adaptés est aussi mise en place pour des élèves ne pouvant réussir leurs apprentissages dans un parcours scolaire régulier du secondaire. Lorsque leur plan d'intervention recommande cette adaptation de services, les élèves concernés peuvent donc bénéficier d'un regroupement qui répond plus adéquatement à leurs besoins.

Des parcours de formation axés sur l'emploi sont également offerts aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage :

- la formation préparatoire au travail;
- la formation à un métier semi-spécialisé;
- le programme PRÉ-DEP, menant à la formation professionnelle.

En plus de ses quatre écoles secondaires, la CSSH offre une possibilité d'alternance stages-études à des élèves de 15 à 17 ans, dans une école dédiée exclusivement à cette pratique.

Une école spécialisée, à vocation régionale, accueille des élèves ayant un handicap lourd ou une difficulté très sévère d'adaptation. Les services offerts s'adressent aux trois ordres d'enseignement : le préscolaire, le primaire et le secondaire.

Sur le territoire de la Commission scolaire, trois écoles privées offrent des services éducatifs. La première accueille une clientèle d'ordre préscolaire et primaire tandis que les deux autres offrent leurs services à une clientèle d'ordre secondaire.

5. Formation générale des adultes (FGA)



La CSSH offre la formation générale des adultes sur l'ensemble de son territoire. Les programmes offerts en FGA sont :

- formation générale secondaire offerte au centre ou à distance;
- francisation;
- intégration sociale;
- intégration socioprofessionnelle;
- alphabétisation;
- études présecondaires.

Le Centre de formation des Maskoutains (CFM) opère une école en partenariat avec un organisme de la région qui reçoit des élèves désirant effectuer un retour progressif dans le milieu scolaire : La Marge, école de la rue. Cette école, localisée physiquement à l'intérieur des murs de l'organisme partenaire, Espace carrière, offre une alternative aux jeunes de 16 à 24 ans, pour qui la souplesse d'une structure représente un facteur incontournable dans la poursuite de leurs études.

La CSSH offre aux adultes des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) qui répondent à leurs besoins d'information et leur permettent de faire le point sur leur situation actuelle avant d'entreprendre un projet personnel.

La CSSH offre des services personnalisés aux adultes, tels que :

- évaluation du dossier scolaire;
- élaboration et planification d'un projet de formation;
- information scolaire et professionnelle;
- orientation professionnelle.

De plus, les adultes peuvent bénéficier d'un service de reconnaissance des acquis et des compétences.

6. Formation professionnelle



La CSSH offre 33 programmes de formation dispensés par l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH) :

SECTEURS	LES PROGRAMMES OFFERTS
Administration	Adjoint administratif, Comptabilité, Lancement d'une entreprise, Représentation, Secrétariat, Vente-conseil
Agriculture et horticulture	Fleuristerie, Grandes cultures, Horticulture et jardinerie, Production animale, Production horticole, Réalisation d'aménagements paysagers, Lancement d'une entreprise agricole
Construction	Briquetage-maçonnerie, Charpenterie-menuiserie, Dessin de bâtiment, Électricité, Plâtrage, Plomberie et chauffage, Gestion d'une entreprise de la construction
Décoration	Décoration intérieure et présentation visuelle
Esthétique et coiffure	Coiffure, Esthétique
Mécanique	Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé, Mécanique agricole, Mécanique automobile
Santé	Assistance à la personne en établissement et à domicile, Assistance à la personne en établissement de santé, Santé/assistance et soins infirmiers
Transport	Transport par camion
Usinage et métallurgie	Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés, Techniques d'usinage, Usinage sur machines-outils à commande numérique

7. Services aux entreprises



Les services aux entreprises de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, Parcours Formation, possèdent une expertise reconnue dans le domaine de la formation sur mesure, en entreprise. L'avantage concurrentiel de Parcours Formation réside en l'élaboration de programmes de formation adaptés aux besoins particuliers de ses clients, aux espaces de travail, aux horaires et aux équipements.

Leurs principaux axes d'intervention sont :

- bureautique et langues;
- compétences de base;
- formations industrielles;
- gestion des ressources humaines;
- santé et sécurité au travail;
- service à la clientèle et vente-conseil.

8. Enseignement supérieur



La population du territoire profite des services offerts par deux institutions collégiales publiques : le Cégep de Saint-Hyacinthe et l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA).

Aussi, au niveau universitaire, le territoire de la CSSH comprend la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et un point de services de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

L'état des bâtiments⁵

Le système informatisé de maintien d'actifs des commissions scolaires (SIMACS) attribue une cote à chaque bâtiment en fonction de son indice de vétusté (IVP). Cette cote varie de **A** à **E**, **A** présentant l'indice de vétusté le moins élevé et **E** celui qui est le plus élevé. À ce chapitre, la très grande majorité des bâtiments de la Commission scolaire (74,57 %) se sont vu attribuer les cotes **D** et **E**. Ainsi, il est clair que pour atteindre l'objectif gouvernemental quant à la qualité du parc immobilier, des efforts financiers et matériels importants devront être consentis.

Le personnel de la Commission scolaire

La Commission scolaire est le deuxième employeur le plus important de son territoire. Elle peut compter sur un personnel composé de la façon suivante :

Employés (3 111)⁶

- Personnel cadre : 99
- Personnel enseignant : 715
- Personnel professionnel : 87
- Personnel de soutien : 531
- Personnel occasionnel : 1 679

⁵ Voir l'annexe 3 pour l'explication des indicateurs de l'état des immeubles

⁶ Données au 30 juin 2017

Les principaux enjeux actuels

Les enjeux de la Commission scolaire viendront s'appuyer sur ses valeurs et ses principes, ceci en concordance avec les enjeux ciblés dans la politique nationale de la réussite éducative.

Les personnes consultées ont soulevé les enjeux suivants :

- le dépistage et l'intervention précoces;
- le soutien aux élèves en difficulté;
- la prise en compte de la diversité culturelle;
- l'augmentation de la diplomation – qualification des élèves avant l'âge de 20 ans;
- un partage équitable des ressources;
- la diffusion des pratiques pédagogiques les plus probantes;
- le support et l'accompagnement des acteurs de la réussite;
- le recrutement et la formation du personnel dans un contexte de rareté de main-d'œuvre;
- le placement de la clientèle en croissance;
- les besoins en infrastructures et la mise à niveau de celles-ci;
- la préoccupation environnementale.

De plus, les élèves ont nommé les enjeux suivants :

- la qualité de la relation maître-élève;
- la qualité de l'enseignement;
- l'estime de soi et le sentiment d'appartenance;
- la diversité des cheminements de formation;
- un environnement stimulant, sécuritaire et non violent.

Les enjeux de la Commission scolaire sont en lien avec ses ambitions de mettre de l'avant sa vision de réussite éducative dans un contexte d'inclusion des élèves et de réaliser de façon optimale sa mission qui est, de par la loi :

« La commission scolaire a pour mission d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle a également pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

Elle exerce cette mission en respectant le principe de subsidiarité, dans une perspective de soutien envers les établissements d'enseignement dans l'exercice de leurs responsabilités et en veillant à la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose.

Aux fins du deuxième alinéa, on entend par « principe de subsidiarité » le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves, des autres personnes ou des communautés concernés. » Article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique.

INFORMATIONS SUR LA CLIENTÈLE

Nombre d'élèves

Au secteur des jeunes, en 2017-2018, la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe compte un total de 12 716 élèves, répartis de la façon suivante :

- Passe-Partout : 255 élèves
- Préscolaire : 1 316 élèves
- Primaire : 6 773 élèves
- Secondaire : 4 372 élèves

Au secteur de la formation professionnelle : 2 400 élèves – 1 395 équivalents à temps plein⁷

Au secteur de la formation générale des adultes : 1 690 élèves – 490,39 équivalents à temps plein⁸

⁷ Données de 2017-2018

⁸ Moyenne des trois dernières années scolaires (2014-2015, 2015-2016, 2016-2017)

Croissance de la clientèle au secteur des jeunes

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Préscolaire	1 291	1 255	1 268	1 284	1 316	1 279	1 268	1 237	1 237
Primaire	6 039	6 227	6 375	6 601	6 774	6 984	7 115	7 103	7 094
Secondaire	4 106	4 122	4 180	4 265	4 365	4 433	4 499	4 657	4 811
Total	11 436	11 604	11 823	12 150	12 455	12 696	12 882	12 997	13 142

Ces données, limitées au secteur des jeunes, incluent les élèves en EHDAA, en francisation et en classe d'accueil. Elles excluent les élèves à temps partiel ou en formation professionnelle. Les élèves inscrits au programme Passe-Partout sont exclus de la maternelle 4 ans. Les prévisions à long terme (au-delà de 5 ans) sont spéculatives; elles illustrent la perpétuation des tendances observées au cours des dernières années.

La clientèle immigrante et EHDAA

LA CLIENTÈLE IMMIGRANTE 2017-2018		
	Née hors Canada	Langue maternelle autre que le français
Préscolaire	83	90
Primaire	362	362
Secondaire	299	241
Total	744	693

* Données du 30 septembre 2017

LA CLIENTÈLE EHDAA 2017-2018				
	À risque	Handicap léger	Handicap lourd	Total
Total	487	187	614	1 288

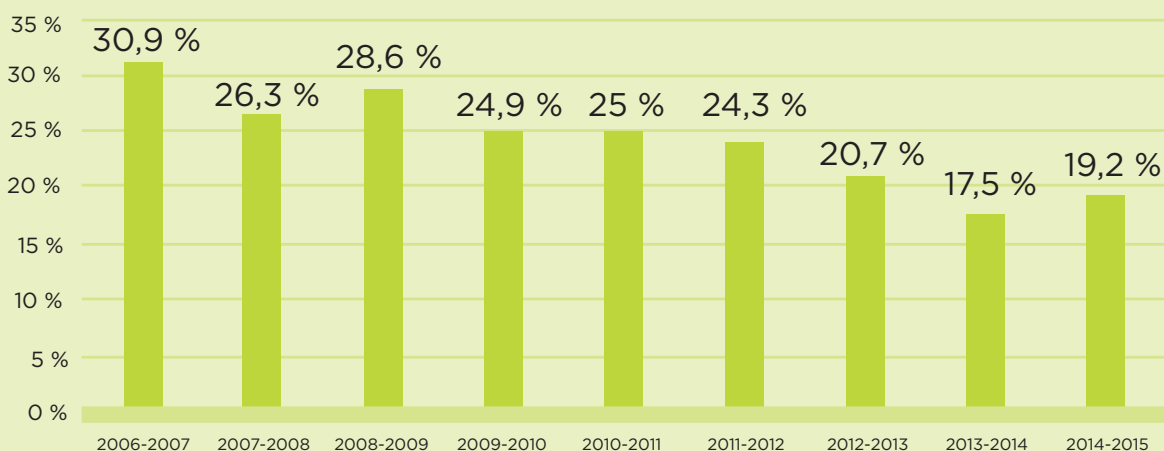
* Données du bilan 3

Le taux de décrochage, de diplomation et de qualification

S'il est important d'évaluer le chemin qu'il reste à parcourir afin d'atteindre les cibles fixées dans l'actuel Plan d'engagement vers la réussite, il est aussi utile de se rappeler le chemin parcouru. Ce chemin prouve – à tous les intervenants – qu'il est possible d'améliorer les résultats lorsque les défis sont clairement identifiés et que les actions sont coordonnées.

L'objectif principal des plans stratégiques antérieurs de la Commission scolaire était la diminution du taux de sortie sans qualification ni diplôme. De fait, ce taux a considérablement diminué au cours des dernières années, passant de 30,9 % en 2006-2007 à 19,2 % en 2014-2015. Il s'agit d'une amélioration notable même si ce taux est encore supérieur à la moyenne nationale du réseau public, qui se situe à 15,5 % pour l'année 2014-2015.

TAUX DE SORTIE SANS QUALIFICATION NI DIPLÔME (DÉCROCHAGE)



En 2014-2015, le pourcentage de sortie sans qualification ni diplôme se chiffrait à 20,5 % pour les garçons et à 17,7 % pour les filles⁹.



⁹ Pour plus de détails, veuillez vous référer à la page 4 du portrait des statistiques ministérielles de la CSSH, à l'annexe 4.

OBJECTIF 2 : Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves.

Source : Taux de diplomation et de qualification par cohorte de nouveaux inscrits au secondaire selon la durée des études (5 ans, 6 ans et 7 ans), cohorte de 2009

ÉCARTS ENTRE LES GARÇONS ET LES FILLES	ÂGE À L'ENTRÉE AU SECONDAIRE (AU 30 SEPTEMBRE)	COHORTE 2009 SUIVIE JUSQU'EN 2015-2016					
		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2009	5 ans	6 ans	7 ans		
			Total	Total	Total	Masculin	Féminin
RÉSEAU PUBLIC	12 ANS ET MOINS	56 785	65,5	75,7	80,0	75,5	84,6
	13 ANS ET PLUS	7 766	33,8	44,2	50,4	49,2	52,2
	TOTAL	64 551	61,7	72,0	76,5	71,9	81,4
COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE	12 ANS ET MOINS	621	60,1	72,0	75,4	70,2	80,7
	13 ANS ET PLUS	162	34,6	45,1	51,2	46,4	58,5
	TOTAL	783	55,0	66,7	70,6	64,9	77,0

ÉCARTS ENTRE LES ÉLÈVES HDAA ET LES ÉLÈVES RÉGULIERS	GROUPES D'ÉLÈVES SELON QU'ILS AVAIENT OU NON UN PLAN D'INTERVENTION ACTIF À LEUR ENTRÉE AU SECONDAIRE	COHORTE 2009 SUIVIE JUSQU'EN 2015-2016					
		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2009	5 ans	6 ans	7 ans		
			Total	Total	Total	Masculin	Féminin
RÉSEAU PUBLIC	ÉLÈVES RÉGULIERS	49 536	71,0	80,1	83,8	80,4	86,9
	TOTAL EHDA	15 015	31,0	44,6	51,8	50,7	53,7
	TOTAL	64 551	61,7	72,0	76,5	71,9	81,4
COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE	ÉLÈVES RÉGULIERS	506	68,4	78,9	81,8	78,5	84,5
	TOTAL EHDA	277	30,0	43,7	49,5	47,3	53,8
	TOTAL	783	55,0	66,7	70,6	64,9	77,0

ÉCARTS ENTRE LES ÉLÈVES IMMIGRANTS DE PREMIÈRE GÉNÉRATION ET LES AUTRES ÉLÈVES	STATUT DES ÉLÈVES (IMMIGRATION)	COHORTE 2009 SUIVIE JUSQU'EN 2015-2016					
		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2009	5 ans	6 ans	7 ans		
			Total	Total	Total	Masculin	Féminin
RÉSEAU PUBLIC	IMMIGRANTS DE PREMIÈRE GÉNÉRATION	5 569	59,0	70,3	74,8	71,3	78,1
	AUTRES	58 982	62,0	72,1	76,6	71,9	81,7
	TOTAL	64 551	61,7	72,0	76,5	71,9	81,4
COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE	IMMIGRANTS DE PREMIÈRE GÉNÉRATION	34	55,9	67,6	67,6	50,0	80,0
	AUTRES	749	55,0	66,6	70,8	65,4	76,9
	TOTAL	783	55,0	66,7	70,6	64,9	77,0

ÉCARTS ENTRE LES ÉLÈVES SELON L'INDICE DE DÉFAVORISATION DE L'ÉCOLE FRÉQUENTÉE	LE MILIEU EST DÉFINI PAR L'INDICE DE DÉFAVORISATION IMSE DE L'ÉCOLE OÙ L'ÉLÈVE S'EST INSCRIT AU 30 SEPTEMBRE EN PREMIÈRE ANNÉE DU SECONDAIRE	COHORTE 2009 SUIVIE JUSQU'EN 2015-2016					
		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2009	5 ans	6 ans	7 ans		
			Total	Total	Total	Masculin	Féminin
RÉSEAU PUBLIC	MILIEUX DÉFAVORISÉS	19 414	52,7	64,6	70,3	66,0	74,9
	AUTRES	44 597	66,2	75,7	79,7	74,9	84,7
	TOTAL	64 551	61,7	72,0	76,5	71,9	81,4
COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE	MILIEUX DÉFAVORISÉS	309	49,8	60,8	67,6	63,1	73,7
	AUTRES	474	58,0	70,0	72,2	65,7	78,6
	TOTAL	783	55,0	66,7	70,6	64,9	77,0

Le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire

Pour 2016-2017, 92 % des élèves ont réussi l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire.

La proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire

OBJECTIF 6 : D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.

Source : Indicateurs nationaux - Formation générale des jeunes - Enseignement secondaire, édition 2017 : L'âge des élèves à l'entrée au secondaire

Système AGIR : http://www1.education.gouv.qc.ca/DOC_ADM/agir/index.asp

PROPORTION D'ÉLÈVES ENTRANT À 13 ANS OU PLUS AU SECONDAIRE		TOTAL				MASCULIN				FÉMININ			
		2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
RÉSEAU PUBLIC	12 ANS ET MOINS	86,4	86,4	86,9	87,5	84,4	84,5	84,8	85,8	88,6	88,4	89,1	89,2
	13 ANS ET PLUS	13,6	13,6	13,1	12,5	15,6	15,5	15,2	14,2	11,4	11,6	10,9	10,8
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE	12 ANS ET MOINS	76,5	81,9	81,6	85,2	71,5	80,7	79,5	86,1	81,4	83,3	84,0	84,3
	13 ANS ET PLUS	23,5	18,1	18,4	14,8	28,5	19,3	20,5	13,9	18,6	16,7	16,0	15,7
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Définition : Parmi les élèves qui sont inscrits pour la première fois en 1^{re} année du secondaire au 30 septembre, proportion de ceux qui ont 12 ans ou moins et ceux qui ont 13 ans ou plus.

Le taux de réussite aux épreuves uniques du MESS pour juin 2017

TAUX DE RÉUSSITE AUX ÉPREUVES UNIQUES DU MEES POUR JUIN 2017	Science et technologie 4 ^e secondaire, épreuve écrite		Mathématique 4 ^e secondaire Culture et société, raisonnement mathématique		Mathématique 4 ^e secondaire Sciences naturelles, raisonnement mathématique		Histoire et éducation à la citoyenneté 4 ^e secondaire		Français écriture, langue d'enseignement, 5 ^e secondaire		Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire programme de base, interaction orale		Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire programme de base, production écrite	
	Moyenne	Taux de réussite	Moyenne	Taux de réussite	Moyenne	Taux de réussite	Moyenne	Taux de réussite	Moyenne	Taux de réussite	Moyenne	Taux de réussite	Moyenne	Taux de réussite
COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE	73,9	82,9	69,9	79,6	66	69	70,2	80,4	70,7	82,2	78,1	94,2	77,9	92,2
RÉSEAU PUBLIC	74,1	83,1	68	75,9	68,2	76,8	70,5	80,8	70,3	79,8	80,4	96	77,1	92,6
RÉSEAU PROVINCIAL	76,1	86,2	68,8	77,6	71	81,4	72,5	83,9	71,9	82,9	81,4	96,6	78,1	93,7

Orientations, objectifs ou cibles déterminés par le ministre

En vertu de l'article 459.2 de la LIP, le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en considération dans l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire. Pour la période couverte par le plan stratégique du ministère, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022, le ministre a déterminé les deux orientations suivantes dont les commissions scolaires doivent tenir compte, dans leur plan d'engagement vers la réussite :

- contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire¹⁰;
- faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour¹¹.

OBJECTIF NATIONAL 2030	COHÉRENCE AVEC LA POLITIQUE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE	CIBLE INTERMÉDIAIRE 2022 ¹²	SITUATION ACTUELLE	INDICATEUR
Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves.	Objectif 2	Garçons et filles : écart de 6,1 points pour l'ensemble des réseaux EHDA et régulier : écart de 25,3 points pour le réseau public seulement Écoles défavorisées : écart de 6,5 points pour le réseau public seulement Élèves issus de l'immigration 1 ^{re} génération : écart de 3 points	Garçons et filles : écart de 10,1 points pour l'ensemble des réseaux EHDA et régulier : écart de 34,1 points pour le réseau public seulement Écoles défavorisées : écart de 8,9 points pour le réseau public seulement Élèves issus de l'immigration 1 ^{re} génération : écart de 4,1 points (Cohorte 2008-2009)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
Ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.	Objectif 6	Ramener à 11,4 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.	12,6 % (Cohorte 2016-2017)	Part des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire (réseau public)
Porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (des et dep).	Objectif 1	Porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.	78,8 % (Cohorte 2008 -2009)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
Porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire, dans le réseau public.	Objectif 4	Les commissions scolaires doivent définir une cible pour 2022 à partir des données analysées à l'examen de juin 2017.	S. O.	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire
Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	Objectif 7	Faire en sorte que 85 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	68 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant	Indice d'état des bâtiments du parc immobilier ¹³

¹⁰ En cohérence avec l'objectif 5 de la Politique de la réussite éducative.

¹¹ En cohérence avec l'orientation 4 de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir.

¹² Les cibles intermédiaires pour 2022 correspondent aux cibles du plan stratégique 2017-2022 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. La commission scolaire peut, après analyse de son contexte, déterminer une cible différente à atteindre dans son plan d'engagement vers la réussite. De plus, rien n'empêche une commission scolaire d'inscrire à son plan d'engagement vers la réussite d'autres objectifs inscrits dans le plan stratégique du ministère, si elle juge pertinent de le faire en fonction de son contexte et de ses priorités.

¹³ Cet indicateur est global et limitatif. Les commissions scolaires peuvent se donner d'autres indicateurs qu'ils jugent pertinent d'utiliser pour mesurer l'atteinte de résultats plus spécifiques.

Orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à la Commission scolaire

ORIENTATION 1 : SOUTENIR L'ATTEINTE DU PLEIN POTENTIEL DE TOUS

OBJECTIF 1 : Porter à 74,5 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.

Cible 2022	Situation actuelle Cohorte 2009-2010	Indicateur
Porter à 74,5 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.	70,6 %	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
3,9 % d'écart entre la situation actuelle et la cible		

OBJECTIF 2 : Ramener à 12,4 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.

Cible 2022	Situation actuelle Année 2016-2017	Indicateur
Ramener à 12,4 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.	14,8 % des élèves ont 13 ans ou plus à l'entrée au secondaire.	La proportion des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire
2,4 % d'écart entre la situation actuelle et la cible		

OBJECTIF 3 : Réduire les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves.

Cible 2022	Situation actuelle Cohorte 2009	Indicateur
Cible 1 : écart entre les garçons et les filles		
D'ici 2022, réduire à 9,6 points l'écart de réussite entre les garçons et les filles.	Garçons et filles : Écart à 12,1 points	L'écart entre les garçons et les filles des taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans
2,5 points d'écart entre la situation actuelle et la cible		
Cible 2 : écart entre les élèves réguliers et les élèves HDAA		
D'ici 2022, réduire à 25,6 points l'écart de réussite entre les élèves réguliers et les élèves HDAA.	EHDA et élèves réguliers : Écart à 32,3 points	L'écart entre les élèves réguliers et les élèves HDAA des taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans
6,7 points d'écart entre la situation actuelle et la cible		

OBJECTIF 3 : Réduire les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves.

Cible 2022	Situation actuelle Cohorte 2009	Indicateur
Cible 3 : écart entre les écoles défavorisées et les autres écoles		
D'ici 2022, réduire à 3,6 points l'écart de réussite entre les écoles défavorisées et les autres écoles.	Écoles défavorisées : Écart à 4,6 points	L'écart entre les écoles défavorisées et les autres écoles des taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans
1 point d'écart entre la situation actuelle et la cible		
Cible 4 : écart entre les élèves immigrants de première génération et les autres élèves		
D'ici 2022, réduire à 2,2 points l'écart de réussite entre les élèves immigrants de 1 ^{re} génération et les autres élèves.	Immigrants : Écart à 3,2 points	L'écart entre les élèves immigrants de 1 ^{re} génération et les autres élèves des taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans
1 point d'écart entre la situation actuelle et la cible		

ORIENTATION 2 : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE

OBJECTIF 1 : Augmenter à 75 % la proportion d'élèves maîtrisant la lecture avant l'âge de 8 ans.

Cible 2022	Situation actuelle 2016-2017	Indicateur
D'ici 2022, 75 % des élèves auront obtenu 75 % et plus au résultat final au bulletin.	69 % des élèves ont obtenu 75 % et plus au résultat final au bulletin.	La proportion des élèves ayant 75 % et plus au résultat final au bulletin
6 % d'écart entre la situation actuelle et la cible		

OBJECTIF 2 : Réduire les écarts en lecture entre la 6^e année du primaire et la 2^e année du secondaire.

Cible 2022	Situation actuelle 2016-2017	Indicateur
D'ici 2022, réduire à 6 points l'écart de réussite en lecture entre la 6 ^e année du primaire et la 2 ^e année du secondaire.	Taux de réussite : Écart à 9 points	L'écart de réussite des résultats finaux au bulletin en lecture de la 6 ^e année du primaire et ceux de la 2 ^e année du secondaire
3 points d'écart entre la situation actuelle et la cible		
D'ici 2022, réduire à 15 points l'écart de maîtrise des résultats finaux au bulletin en lecture entre la 6 ^e année du primaire et la 2 ^e année du secondaire.	Taux de maîtrise : Écart à 19 points	L'écart de maîtrise des résultats finaux au bulletin en lecture de la 6 ^e année du primaire et ceux de la 2 ^e année du secondaire
4 points d'écart entre la situation actuelle et la cible		

OBJECTIF 3 : Porter à 93 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire.

Cible 2022	Situation actuelle 2016-2017	Indicateur
D'ici 2022, porter à 93 % le taux de réussite des élèves à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire.	92 % des élèves ont réussi l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire.	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire
1 % d'écart entre la situation actuelle et la cible		

OBJECTIF 4 : Porter à 87 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 2^e année du secondaire.

Cible 2022	Situation actuelle 2016-2017	Indicateur
D'ici 2022, porter à 87 % le taux de réussite des élèves à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 2 ^e année du secondaire.	83,7 % des élèves ont réussi l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 2 ^e année du secondaire.	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 2 ^e année du secondaire
3,3 % d'écart entre la situation actuelle et la cible		

OBJECTIF 5 : Porter à 82 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 5^e année du secondaire.

Cible 2022	Situation actuelle 2016-2017	Indicateur
D'ici 2022, porter à 82 % le taux de réussite des élèves à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 5 ^e année du secondaire.	78,4 % des élèves ont réussi l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 5 ^e année du secondaire.	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 5 ^e année du secondaire
3,3 % d'écart entre la situation actuelle et la cible		

OBJECTIF 6 : Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la Commission scolaire.

Cible 2022	Situation actuelle 2016-2017	Indicateur
D'ici 2022, porter à 194 le nombre d'élèves inscrits en alphabétisation.	169 élèves sont inscrits en alphabétisation.	Nombre d'élèves inscrits en alphabétisation (FGA)
D'ici 2022, porter à 69 % le taux de réussite des élèves en alphabétisation.	64 % des élèves ont réussi.	Taux de réussite des élèves en alphabétisation (FGA)
25 élèves d'écart entre la situation actuelle et la cible 5 % d'écart entre la situation actuelle et la cible		

ORIENTATION 3 : OFFRIR À NOS USAGERS DES INFRASTRUCTURES DE QUALITÉ ET UN ENVIRONNEMENT SAIN ET SÉCURITAIRE

OBJECTIF 1 : Augmenter le nombre d'écoles ayant implanté le programme « À l'école, on bouge au cube! » .

Cible 2022	Situation actuelle 2016-2017	Indicateur
15 écoles primaires ont implanté le programme « À l'école, on bouge au cube! ».	8 écoles primaires ont implanté le programme « À l'école, on bouge au cube! ».	Nombre d'écoles ayant implanté le programme « À l'école, on bouge au cube! ».
7 écoles d'écart entre la situation actuelle et la cible		

OBJECTIF 2 : Faire en sorte que 45 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.

Cible 2022	Situation actuelle 2016-2017	Indicateur
Faire en sorte que 45 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	25,43 % des bâtiments du parc immobilier sont dans un état satisfaisant.	Indice d'état des bâtiments du parc immobilier
19,57 % d'écart entre la situation actuelle et la cible		

Déclaration des objectifs de la CSSH - niveau et qualité des services offerts

LA COMMISSION SCOLAIRE

La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe est établie sur les territoires des MRC d'Acton et des Maskoutains. Elle dessert une clientèle de près de 17 000 élèves, au secteur des jeunes, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes.

LA GOUVERNANCE

La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe est un gouvernement de proximité. Elle est dirigée par le conseil des commissaires. Ce dernier est composé de 12 commissaires élus par la population et de 4 commissaires élus par le comité de parents. Leur mandat est de :

- s'assurer qu'un soutien adéquat soit apporté aux écoles et aux centres;
- veiller à la pertinence et à la qualité des services éducatifs offerts par la Commission scolaire;
- s'assurer de la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont dispose la Commission scolaire;
- exécuter tout mandat que leur confie le conseil des commissaires, sur la proposition du président, visant à informer les membres de ce conseil sur toute question particulière.

Cette gouvernance s'appuie sur les fondements suivants :

- placer l'élève au cœur des décisions;
- agir tôt dans l'accompagnement de l'élève et de ses parents, notamment lors des transitions;
- développer et consolider les partenariats avec la communauté dans un esprit d'ouverture.

LA MISSION DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Telle que définie dans la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire a pour mission de :

- organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence;
- s'assurer de leur qualité;
- veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population;
- promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire;
- contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

LA VISION DE LA COMMISSION SCOLAIRE

La Commission scolaire a comme vision :

- le développement du **plein potentiel** de chacun des élèves;
- par l'**engagement** de tous les intervenants;
- et la **collaboration** d'une communauté qui valorise l'éducation.

LES VALEURS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Dans la poursuite de sa mission et l'accomplissement de sa vision, la Commission scolaire reconnaît certaines valeurs guidant son action et celle de ses intervenants :

L'ouverture	La confiance
Fondée sur la reconnaissance de la dignité, l'ouverture permet d'être attentif aux besoins, aux particularités et à la contribution de chaque personne et de chaque milieu, notamment dans un contexte de diversité et d'inclusion.	La confiance mutuelle entre l'élève, ses parents et le personnel de la Commission scolaire est le fondement d'un climat propice à l'apprentissage, au bien-être et à l'engagement personnel et collectif.
L'engagement	La volonté
L'engagement naît de la conviction que notre contribution personnelle et collective fait une différence. Cet engagement est nourri par le sentiment d'appartenance et le goût du dépassement.	Dans une culture d'amélioration continue, la volonté est de poser les gestes opportuns et responsables permettant de donner un service optimal.

LES SERVICES OFFERTS

L'éducation préscolaire

Le programme Passe-Partout et l'éducation préscolaire 4 ans sont disponibles dans certains milieux. L'éducation préscolaire 5 ans existe dans tous les secteurs du territoire de la Commission scolaire.

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire

Tous les élèves qui résident sur le territoire de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe (MRC d'Acton et MRC des Maskoutains) ont accès à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire général. La Commission scolaire est soucieuse de répondre aux besoins de sa clientèle. Ainsi, ses écoles primaires et secondaires offrent plusieurs programmes particuliers ou volets spécifiques. De même, des services en adaptation scolaire et en francisation y sont disponibles. Afin de favoriser l'accès à ses services d'enseignement, la Commission scolaire met à la disposition de ses élèves certains autres services tels le service de garde, la surveillance et l'animation pendant la période des dîners, des services de cafétéria et de transport.

La formation des adultes

Le Centre de formation des Maskoutains dispense, tant à Saint-Hyacinthe qu'à Acton Vale, des services personnalisés visant à accompagner les personnes de 16 ans ou plus dans leur cheminement scolaire et personnel.

La formation professionnelle

L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe offre plus de 30 programmes de formation aux personnes désireuses de faire l'apprentissage d'un métier.

Les services complémentaires

Différents services complémentaires sont disponibles :

- animation spirituelle et engagement communautaire;
- animation sur les plans sportif, culturel et social;
- éducation aux droits et aux responsabilités;
- éducation spécialisée;
- information et orientation scolaires et professionnelles;
- orthopédagogie;
- orthophonie;
- promotion de la participation de l'élève à la vie éducative;
- psychoéducation;
- psychologie;
- santé et services sociaux;
- soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

Les services à la communauté

La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe dispense aussi les services suivants :

- francisation des adultes allophones;
- aide au retour aux études;
- reconnaissance des acquis professionnels;
- formation sur mesure en entreprise et programmes de certification;
- éducation populaire (menuiserie, langues, etc.).

ENGAGEMENTS

Engagements généraux de la Commission scolaire

Afin d'assurer la qualité des services qu'elle dispense, notamment en ce qui a trait aux relations avec ses usagers, la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe s'engage à ce que le personnel de ses établissements et de ses services centralisés :

- fasse preuve de courtoisie, de compétence et de transparence;
- facilite l'accès à tous ses services;
- dispense ses services de manière équitable;
- respecte la confidentialité;
- communique dans un langage clair et concis;
- informe des délais de service ou de traitement lorsque cela est possible;
- assure le caractère personnalisé des services.

Engagements spécifiques

Vous communiquez avec un établissement ou un service?

La Commission scolaire s'engage à :

- accuser réception ou vous répondre dans un délai de deux jours ouvrables, dans le cas des services offerts au siège social;
- vous informer quant à la date de retour d'un membre du personnel en cas d'absence de ce dernier;
- rediriger votre appel vers la personne appropriée, le cas échéant;
- traiter votre demande dans les meilleurs délais.

Vous avez besoin d'un document?

La Commission scolaire s'engage à :

- rendre accessibles sur son site Internet les documents d'intérêt et les encadrements relatifs à ses services;
- répondre à toute demande d'accès à l'information en conformité avec la loi.

Vous avez une insatisfaction ou êtes en désaccord avec une décision?

1. Communiquez avec l'intervenant concerné pour discuter de la situation problématique.
2. Si le problème n'a pu être résolu après discussion avec l'intervenant, communiquez alors avec la direction de l'école ou du service concerné.
3. Dans le cas où le désaccord persiste, vous serez dirigé vers la personne responsable du traitement des plaintes à la Commission scolaire, au 450 773-8401, poste 6598. Votre plainte sera traitée en conformité avec le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents.
4. Si, au terme de toutes les démarches prévues dans ce Règlement, vous croyez ne pas avoir été traité équitablement ou si la décision rendue vous semble injuste, il est possible d'entrer en contact avec le protecteur de l'élève, au 1 855 350-3162.

Coordonnées et heures d'ouverture

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

2255, avenue Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H7

Téléphone : 450 773-8401 ou 1 877 773-8401 | Télécopieur : 450 773-3262 | information@cssh.qc.ca | www.cssh.qc.ca

Lundi au vendredi : de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h 30

Signataires du Plan d'engagement vers la réussite

Richard Flibotte

Président

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

Caroline Dupré

Directrice générale

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

Date

Seuls la présidente ou le président ainsi que la directrice générale ou le directeur général de la commission scolaire sont imputables du plan d'engagement vers la réussite. Par conséquent, ils doivent le cosigner. Nous suggérons de faire signer tous les commissaires pour démontrer à la population la volonté de tous de collaborer à la réussite des élèves, jeunes et adultes.

Jacques Favreau

Commissaire de la circonscription 1

Jean-François Messier

Commissaire de la circonscription 2

Martin Nichols

Commissaire de la circonscription 3

Pierre Noël

Commissaire de la circonscription

Daniel Rondeau

Commissaire de la circonscription 5

Eric Devost

Commissaire de la circonscription 6

Sylvie Donais

Commissaire de la circonscription 7

Sylvie Bilodeau

Commissaire de la circonscription 8

Steve Croteau

Commissaire de la circonscription 9

France Martin

Commissaire de la circonscription 10

Élyse Simard

Commissaire de la circonscription 11

Lucie Laperrière

Commissaire représentant les parents (primaire)

Simon Labbé

Commissaire représentant les parents (secondaire)

Marie-Josée Continelli

Commissaire représentant les parents (EHDA)

Annick Corbeil

Commissaire représentant les parents (autre)

Annexe 1

INDICES DE DÉFAVORISATION 2016-2017

862000 Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Écoles primaires

Code de l'école	Nom de l'école	Indice du seuil de faible revenu	Rang décile (SFR)	Indice de milieu socio-économique	Rang décile (IMSE)	Nombre d'élèves (30/09/2016)
862040	École René-Saint-Pierre	13,76	6	14,64	8	57
862103	École Saint-Hugues - Saint-Marcel	5,40	1	10,41	5	138
862104	École Notre-Dame-de-la-Paix	1,56	1	9,40	5	101
862105	École au Cœur-des-Monts	7,90	3	19,21	9	416
862107	École Saint-Charles-Garnier	16,53	7	15,55	8	298
862109	École Plein-Soleil	1,73	1	10,19	5	147
862110	École de la Rocade	7,92	3	15,40	8	215
862111	École Saint-Nazaire	4,14	1	15,94	8	53
862112	École Saint-Pierre	7,18	2	8,56	4	140
862113	École Roméo-Forbes	10,49	4	13,95	7	288
862114	École des Passereaux	16,40	7	16,15	8	193
862115	École Henri-Bachand	11,58	5	12,96	7	255
862116	École de la Croisée	8,32	3	16,75	8	117
862140	École Roger-LaBrèque	14,72	6	22,14	10	208
862141	École Saint-André	14,51	6	22,01	10	241
862142	École des Moissons	4,22	1	16,00	8	123
862143	École Notre-Dame	14,77	6	22,17	10	63
862144	École Saint-Jean-Baptiste	25,68	9	29,46	10	174
862146	École Saint-Joseph - Spénard	6,50	2	11,72	6	315
862201	École La Présentation	0,11	1	0,14	1	208
862202	École Assomption	7,15	2	7,33	3	328
862203	École Bois-Joli - Sacré-Cœur	14,32	6	12,78	7	659
862205	École aux Quatre-Vents	8,91	3	9,34	5	245
862206	École Douville	9,45	4	9,49	5	374
862207	École Lafontaine	35,31	9	29,14	10	143
862208	École Larocque	31,94	9	22,01	10	82
862212	École Sainte-Rosalie	5,54	1	12,91	7	376
862215	École Saint-Damase	8,87	3	12,01	6	156
862216	École Saint-Sacrement	20,50	8	20,59	9	220
862217	École Saint-Thomas-d'Aquin	6,65	2	9,58	5	267

862000 Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Écoles secondaires

Code de l'école	Nom de l'école	Indice du seuil de faible revenu	Rang décile (SFR)	Indice de milieu socio-économique	Rang décile (IMSE)	Nombre d'élèves (30/09/2016)
862002	École secondaire Casavant	10,82	3	12,58	6	683
862004	École secondaire Fadette	9,39	2	11,15	5	720
862005	Polyvalente Hyacinthe-Delorme	11,28	4	13,38	6	1947
862030	École Raymond	14,92	7	17,04	9	131
862040	École René-Saint-Pierre	16,49	7	16,85	9	126
862052	Polyvalente Robert-Quimet	14,67	7	21,89	10	680

Source : MEES, GIR, DGSEG, DIS, compilation spéciale des données du recensement canadien de 2006 (production avril 2017).

Note : Les écoles sont classées sur une échelle allant de 1 à 10, le rang 1 étant considéré comme le moins défavorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé.
Les écoles institutionnelles avec entente MEES-MSSS ne sont pas diffusées, de même que les écoles avec moins de 30 élèves présents au 30 septembre.
Il n'y a pas d'indices de défavorisation pour les commissions scolaires à statut particulier (Littoral, cri, Kativik), de même que pour les établissements d'enseignement privés et les écoles gouvernementales.

Annexe 2

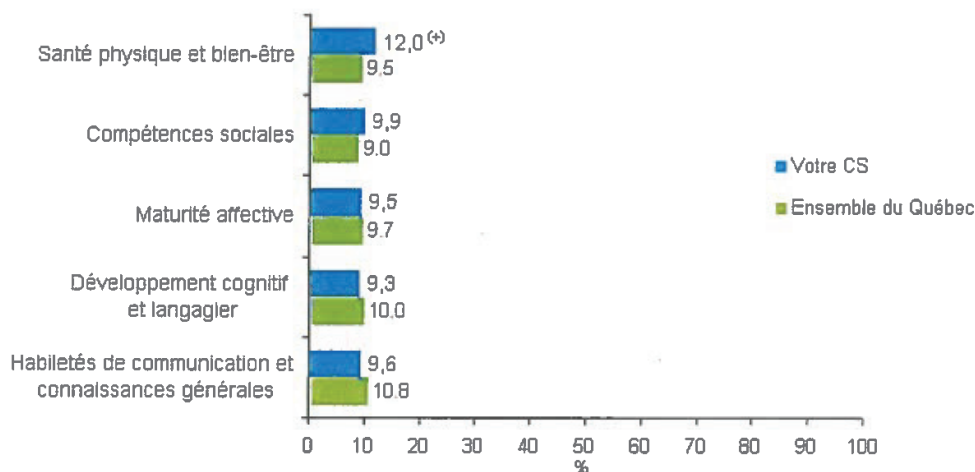
LA VULNÉRABILITÉ AU QUÉBEC ET DANS VOTRE COMMISSION SCOLAIRE

La vulnérabilité au Québec et dans votre commission scolaire

La proportion d'enfants dits vulnérables est établie en fonction d'une population de référence, soit l'ensemble des enfants à la maternelle au Québec en 2011-2012. Ainsi, un enfant est considéré comme vulnérable lorsque son score pour un domaine de développement est égal ou inférieur au score correspondant au 10^e centile de la distribution de l'ensemble des enfants à la maternelle du Québec pour ce domaine.

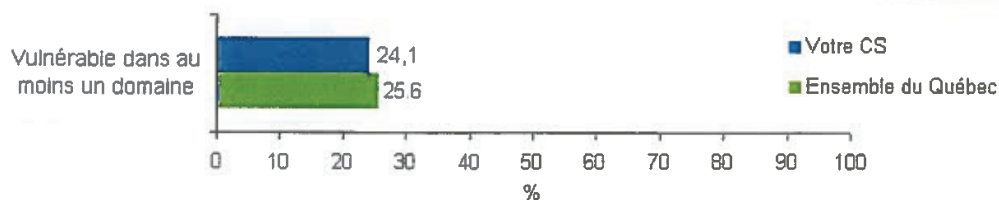
La figure qui suit présente, pour chacun des cinq domaines de développement, la proportion d'enfants à la maternelle considérés comme vulnérables en 2012 dans votre commission scolaire et au Québec.

Proportion d'enfants à la maternelle vulnérables selon les cinq domaines de développement, 2012
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et Québec



La combinaison des cinq indicateurs de vulnérabilité permet de créer une mesure composite de la vulnérabilité : on considère un enfant comme vulnérable dans au moins un domaine de développement lorsque son score se situe dans le décile inférieur des valeurs québécoises pour au moins un des cinq domaines de développement. Cette mesure permet donc de tenir compte du caractère multidimensionnel de la vulnérabilité des enfants de maternelle. Dans votre commission scolaire, la proportion d'enfants vulnérables dans au moins un domaine de développement est de 24,1 %. Au Québec, cette proportion s'établit à près de 26 %.

Proportion d'enfants à la maternelle vulnérables dans au moins un domaine, 2012
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et Québec



Annexe 3

INDICATEURS DE L'ÉTAT DES IMMEUBLES

ANNEXE VII

INDICE D'ÉTAT GOUVERNEMENTAL D'UNE INFRASTRUCTURE PUBLIQUE (Immeuble, ouvrage de génie civil ou équipement)

INDICE	ÉTAT	DESCRIPTION
A	Très bon	L'infrastructure est habituellement récente ou elle est remise à neuf. Elle rend le service sans interruption ou ralentissement, assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé.
B	Bon	L'infrastructure présente un niveau léger de dégradation et de déféctuosité. L'immeuble, l'ouvrage de génie civil ou, le cas échéant, l'équipement nécessite certains travaux de maintien d'actifs. Habituellement, l'infrastructure est dans son deuxième tiers de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure peuvent survenir occasionnellement. L'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé.
C	Satisfaisant	L'infrastructure présente un niveau modéré de dégradation et de déféctuosité. L'immeuble, l'ouvrage de génie civil ou, le cas échéant, l'équipement nécessite régulièrement des travaux de maintien d'actifs. Habituellement, l'infrastructure est dans son troisième tiers de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure surviennent occasionnellement. Au besoin, des mesures d'atténuation des risques sont en place. L'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé.
SEUIL D'ÉTAT		Point de démarcation entre une infrastructure dont l'état est jugé satisfaisant et une autre dont l'état est jugé insatisfaisant, soit ce qui est en mauvais ou en très mauvais état. C'est aussi le point de démarcation entre une infrastructure ayant généralement un déficit de maintien d'actifs et une autre qui n'en a pas.
D	Mauvais	L'infrastructure présente un niveau élevé de dégradation et de déféctuosité. L'immeuble, l'ouvrage de génie civil ou, le cas échéant, l'équipement nécessite des travaux de maintien d'actifs importants et parfois urgents. Habituellement, l'infrastructure dépasse sa durée de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure surviennent souvent. Au besoin, des mesures importantes d'atténuation des risques sont en place. L'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé. Un rétablissement dans un état au moins satisfaisant, un remplacement ou une mise hors service de l'infrastructure devrait être envisagé.
E	Très mauvais	L'infrastructure présente un niveau très élevé de dégradation et de déféctuosité. L'immeuble, l'ouvrage de génie civil ou, le cas échéant, l'équipement nécessite des travaux de maintien d'actifs très importants et souvent urgents. Habituellement, l'infrastructure dépasse nettement sa durée de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure surviennent très souvent. Des mesures très importantes d'atténuation des risques sont en place. L'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé. Un rétablissement dans un état au moins satisfaisant, un remplacement ou une mise hors service de l'infrastructure s'impose.

ANNEXE VIII

EXEMPLE DE RÉPARTITION DE L'INDICE D'ÉTAT (ABC, D, E)

EXEMPLE

TABLE DE CONCORDANCE POUR LES IMMEUBLES D'UN ORGANISME XYZ

INDICE DE VÉTUSTÉ	INDICE D'ÉTAT GOUVERNEMENTAL
Inférieur à 5 %	A
5,1 % à 10 %	B
10,1 % à 15 %	C
15,1 % à 30 %	D
30,1 % et plus	E

Lorsque la table de concordance a été déterminée, vous devez inscrire la répartition en pourcentage des infrastructures qui ont un indice A, B ou C, un indice D et un indice E. Pour établir les pourcentages, vous devez utiliser la base de pondération (valeur de remplacement, dimension ou quantité) la plus pertinente selon le type d'infrastructure.

À titre d'exemple, en utilisant la table de concordance ci-dessus, voici la répartition des indices d'état en fonction de la valeur de remplacement pour un ensemble de six immeubles :

NUMÉRO D'IMMEUBLE	VALEUR DE REMPLACEMENT (M\$)	INDICE DE VÉTUSTÉ DE L'IMMEUBLE	INDICE D'ÉTAT (ABC, D, E) DE L'IMMEUBLE	POURCENTAGE EN FONCTION DE LA VALEUR DE REMPLACEMENT TOTALE (note 1)
1	50	8 %	B	6 %
2	100	12 %	C	11 %
3	300	40 %	E	33 %
4	20	25 %	D	2 %
5	35	6 %	B	4 %
6	400	3 %	A	44 %
Total	905			

Note 1 : (valeur de remplacement de l'immeuble / valeur de remplacement totale des six immeubles) x 100

Aux fins de l'exemple, le résultat à inscrire dans la colonne Indice d'état (ABC, D, E) serait : **65/2/33**, soit (6 % + 11 % + 4 % + 44 %) / 2 % / 33 %.

Annexe 4

PORTRAIT DES STATISTIQUES MINISTÉRIELLES

**LA CONVENTION DE PARTENARIAT
MEES - COMMISSION SCOLAIRE:
OUTIL D'UN NOUVEAU MODE DE GOUVERNANCE**

PORTRAIT DES STATISTIQUES MINISTÉRIELLES

COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

Date de mise à jour
Octobre 2017

Liste des tableaux

Tableau 1

Taux de diplomation et de qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans, (obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification)

- 1- Diplomation et qualifications réunis selon le secteur
- 2- Diplomation et qualifications séparés

Tableau 2 A

Nombre annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs), parmi les élèves inscrits en formation générale des jeunes

Tableau 2 B

Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs), parmi les élèves sortants, inscrits en formation générale des jeunes

Tableau 3 A

Taux de réussite en français, 5^e secondaire, volet écriture, épreuve de juin

Tableau 3 B

Moyenne des notes en français, 5^e secondaire, volet écriture, épreuve de juin

Tableau 4

Nombre de nouveaux inscrits à temps plein, en formation professionnelle, âgés de moins de 20 ans

Nombre d'élèves qui s'inscrivent pour la première fois, depuis 1990-1991, dans un programme de formation professionnelle et qui sont âgés de moins de 20 ans.

- 1- Seuls les élèves inscrits à temps plein dans un programme sont considérés.
- 2- Jusqu'en 2007-2008, les nouveaux inscrits dans un programme menant à une AFP (attestation de formation professionnelle) sont considérés.

Tableau 5

Enseignement primaire: quelques caractéristiques des élèves

Tableau 6

Enseignement secondaire, formation générale des jeunes: quelques caractéristiques des élèves

Tableau 7

Enseignement secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes

Source: MEES, TSE, DGSEG, DIS, système Charlemagne, compilation spéciale, juillet 2017.

LES INDICATEURS

TABLEAU 1

Taux de diplomation et de qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans, (obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification)

Année de la première inscription en sec. 1 Diplômés ou qualifiés jusqu'en :	CS de Saint-Hyacinthe					Région administrative (somme CS)					Réseau public (72 CS)					Ensemble du Québec				
	2006-07 2013	2007-08 2014	2008-09 2015	2009-10 2016	2010-11 2017	Montérégie	2006-07 2013	2007-08 2014	2008-09 2015	2009-10 2016	2006-07 2013	2007-08 2014	2008-09 2015	2009-10 2016	2010-11 2017	2006-07 2013	2007-08 2014	2008-09 2015	2009-10 2016	2010-11 2017
1- Diplomation et qualifications réunies selon le secteur																				
Sexes réunis, total																				
Formation générale des jeunes	69,1	69,8	71,9	70,6	70,6	71,6	73,2	73,4	74,6	74,6	71,9	73,8	74,9	76,5	76,5	75,8	77,7	78,8	80,1	80,1
Formation générale des adultes	60,1	58,9	60,1	59,6	59,6	64,4	65,3	65,2	66,7	66,7	64,3	65,8	66,3	68,2	68,2	69,3	70,8	71,5	73,1	73,1
Formation professionnelle	5,8	7,6	7,9	6,3	6,3	5,4	6,1	6,3	5,8	5,8	5,5	5,9	6,2	6,0	6,0	4,7	5,1	5,3	5,1	5,1
	3,3	3,3	3,9	4,7	4,7	1,8	1,8	1,9	2,0	2,0	2,1	2,1	2,4	2,4	2,4	1,8	1,8	2,0	2,0	2,0
Sexe masculin, total																				
Formation générale des jeunes	61,8	64,3	69,1	64,9	64,9	65,2	66,8	67,1	69,0	69,0	66,4	68,1	69,6	71,9	71,9	70,6	72,5	73,8	75,8	75,8
Formation générale des adultes	51,1	51,6	57,6	54,4	54,4	57,4	58,3	58,6	60,2	60,2	58,1	59,3	60,3	62,8	62,8	63,3	64,7	65,7	68,0	68,0
Formation professionnelle	5,8	7,9	5,9	3,9	3,9	5,3	5,8	5,8	5,6	5,6	2,9	3,0	3,5	3,4	3,4	2,5	2,6	3,0	2,9	2,9
	4,9	4,7	5,6	6,6	6,6	2,5	2,4	2,7	3,1	3,1	2,9	3,0	3,5	3,4	3,4	2,5	2,6	3,0	2,9	2,9
Sexe féminin, total																				
Formation générale des jeunes	76,9	76,2	75,0	77,0	77,0	78,3	79,6	80,1	80,3	80,3	77,8	79,8	80,6	81,4	81,4	81,2	83,0	83,9	84,4	84,4
Formation générale des adultes	69,6	67,3	62,8	65,4	65,4	71,8	72,4	72,3	73,3	73,3	71,0	72,5	72,8	73,9	73,9	75,5	77,0	77,3	78,2	78,2
Formation professionnelle	5,7	7,3	10,2	8,9	8,9	5,5	6,0	6,8	6,0	6,0	5,5	6,1	6,6	6,3	6,3	4,7	5,0	5,5	5,2	5,2
	1,6	1,6	2,0	2,7	2,7	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	1,2	1,2	1,3	1,2	1,2	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
2- Diplomation et qualifications séparées																				
Sexes réunis, total																				
Diplomation	69,1	69,8	71,9	70,6	70,6	71,6	73,2	73,4	74,6	74,6	71,9	73,8	74,9	76,5	76,5	75,8	77,7	78,8	80,1	80,1
Qualifications	61,8	58,4	61,8	57,8	57,8	66,5	67,3	67,6	68,8	68,8	66,9	68,7	69,8	71,4	71,4	71,7	73,6	74,7	76,0	76,0
	7,3	11,4	10,1	12,8	12,8	5,1	5,8	5,8	5,7	5,7	5,0	5,0	5,1	5,2	5,2	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1
Sexe masculin, total																				
Diplomation	61,8	64,3	69,1	64,9	64,9	65,2	66,8	67,1	69,0	69,0	66,4	68,1	69,6	71,9	71,9	70,6	72,5	73,8	75,8	75,8
Qualifications	52,6	51,9	57,8	50,0	50,0	58,6	59,3	59,7	61,6	61,6	59,9	61,6	62,8	65,2	65,2	65,2	67,2	68,3	70,4	70,4
	9,2	12,4	11,2	14,9	14,9	6,5	7,5	7,5	7,3	7,3	6,5	6,5	6,8	6,7	6,7	5,4	5,3	5,5	5,4	5,4
Sexe féminin, total																				
Diplomation	76,9	76,2	75,0	77,0	77,0	78,3	79,6	80,1	80,3	80,3	77,8	79,8	80,6	81,4	81,4	81,2	83,0	83,9	84,4	84,4
Qualifications	71,7	65,9	66,1	66,5	66,5	74,8	75,5	76,0	76,3	76,3	74,4	76,3	77,2	77,9	77,9	78,5	80,3	81,3	81,7	81,7
	5,2	10,3	8,9	10,5	10,5	3,5	4,1	4,1	4,0	4,0	3,4	3,5	3,3	3,5	3,5	2,7	2,8	2,6	2,8	2,8

Note :

Parmi les élèves inscrits pour la première fois en 1^{er} secondaire au 30 septembre d'une année donnée, proportion de ceux qui obtiennent un premier diplôme (DES, DEP, ASP, AEP) ou une première qualification (ADC, CFER, ISPJ, AFP, AFPT, CEES, CFISA, CFMS, CFPT):

- après une période de 7 ans, en formation générale des jeunes (FGJ) (sans égard à l'âge);
- avant l'âge de 20 ans, en formation professionnelle ou en formation générale des adultes

Le diplôme ou la qualification peut être obtenu dans la même commission scolaire ou ailleurs dans le réseau scolaire québécois.

Le diplôme ou la qualification est attribué à la commission scolaire d'entrée au secondaire, tout comme la non diplomation ou la non qualification.

Dans les cas où un élève obtient à la fois une qualification et un diplôme durant la même année, le diplôme est retenu.

1- Diplomation et qualifications réunies selon le secteur

Il s'agit du secteur où le diplôme ou la qualification est obtenu.

2- Diplomation et qualifications séparées

Les diplômes et les qualifications sont réparties comme il est mentionné plus haut.

Source: MEES, TSE, DGSEG, DIS, système Charlemagne, *Diplomation et qualification par commission scolaire, édition 2017*.

LES INDICATEURS (suite)

TABLEAU 2 A

Nombre annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs), parmi les élèves inscrits en formation générale des jeunes

Année d'inscription	CS de Saint-Hyacinthe				Région administrative (somme CS)				Réseau public (72 CS)				Ensemble du Québec			
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Montérégie				2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
	158	144	114	129	1 774	1 638	1 508	1 338	10 739	10 073	8 767	8 089	12 258	11 189	9 993	9 209
Sexes réunis, total																
Premier cycle du secondaire	26	24	20	29	290	313	270	260	2 188	2 188	2 005	1 834	2 785	2 575	2 504	2 261
Secondaire 3	51	47	36	34	621	514	473	381	3 309	2 985	2 562	2 323	3 615	3 218	2 817	2 551
Secondaire 4	41	44	29	30	427	408	384	347	2 550	2 450	2 075	1 973	2 853	2 708	2 315	2 218
Secondaire 5	40	29	29	36	436	403	381	350	2 712	2 450	2 125	1 959	3 005	2 688	2 357	2 179
Sexe masculin, total																
Premier cycle du secondaire	93	85	77	71	1 093	1 019	929	801	6 481	6 095	5 321	4 974	7 220	6 682	6 005	5 594
Secondaire 3	10	15	13	14	159	184	157	160	1 285	1 261	1 186	1 072	1 571	1 470	1 470	1 307
Secondaire 4	34	31	24	17	408	343	292	234	2 083	1 914	1 604	1 513	2 246	2 038	1 744	1 632
Secondaire 5	28	24	17	17	261	253	248	202	1 552	1 512	1 309	1 238	1 701	1 642	1 444	1 383
	21	15	23	23	265	239	232	205	1 551	1 408	1 222	1 151	1 702	1 532	1 347	1 272
Sexe féminin, total																
Premier cycle du secondaire	65	59	37	58	681	619	579	537	4 258	3 978	3 446	3 115	5 038	4 507	3 988	3 615
Secondaire 3	16	9	7	15	131	129	113	100	883	927	819	762	1 214	1 105	1 034	954
Secondaire 4	17	16	12	17	213	171	181	147	1 216	1 071	958	810	1 369	1 180	1 073	919
Secondaire 5	13	20	12	13	166	155	136	145	998	938	766	735	1 152	1 066	871	835
	19	14	6	13	171	164	149	145	1 161	1 042	903	808	1 303	1 156	1 010	907

TABLEAU 2 B

Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs), parmi les élèves sortants, inscrits en formation générale des jeunes

Année d'inscription	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
	24.3	20.7	17.5	19.2	17.1	16.5	15.4	14.1	18.4	17.8	16.2	15.5	16.2	15.3	14.1	13.5
	29.0	23.5	21.3	20.5	21.8	21.1	19.3	17.4	22.7	21.9	19.8	19.2	19.8	18.8	17.4	16.8
Sexes réunis																
Sexe masculin	19.8	17.8	12.8	17.7	12.7	12.1	11.6	11.0	14.3	13.9	12.6	11.9	12.9	11.9	11.0	10.4
Sexe féminin																

Note :

Tableau 2 A

Parmi les élèves inscrits, sans diplôme, en F.G.J. au 30 septembre d'une année donnée, nombre de ceux qui :

- a) n'obtiennent pas, durant l'année considérée, ni un diplôme, ni une qualification;
- b) et ne sont pas inscrits, nulle part au Québec, durant l'année suivante.

Tableau 2 B

Parmi les élèves sortants, inscrits en F.G.J. au 30 septembre d'une année donnée, part de ceux qui sont des sortants sans diplôme ni qualification (voir critères a et b).

Les élèves sortants sont constitués des élèves diplômés ou qualifiés durant l'année et des sortants sans diplôme ni qualification.

Source: MEES, TSE, DGSEG, DIS, système Charlemagne. Indicateurs nationaux, novembre 2016.

TABLEAU 3 A

Année de l'épreuve	2013	2014	2015	2016
Sexes réunis	80,3	73,3	79,8	78,4
Sexe masculin	73,3	67,2	73,2	69,2
Sexe féminin	86,8	78,7	85,9	86,4

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	2060	2061	2062	2063	2064	2065	2066	2067	2068	2069	2070	2071	2072	2073	2074	2075	2076	2077	2078	2079	2080	2081	2082	2083	2084	2085	2086	2087	2088	2089	2090	2091	2092	2093	2094	2095	2096	2097	2098	2099	2100	2101	2102	2103	2104	2105	2106	2107	2108	2109	2110	2111	2112	2113	2114	2115	2116	2117	2118	2119	2120	2121	2122	2123	2124	2125	2126	2127	2128	2129	2130	2131	2132	2133	2134	2135	2136	2137	2138	2139	2140	2141	2142	2143	2144	2145	2146	2147	2148	2149	2150	2151	2152	2153	2154	2155	2156	2157	2158	2159	2160	2161	2162	2163	2164	2165	2166	2167	2168	2169	2170	2171	2172	2173	2174	2175	2176	2177	2178	2179	2180	2181	2182	2183	2184	2185	2186	2187	2188	2189	2190	2191	2192	2193	2194	2195	2196	2197	2198	2199	2200	2201	2202	2203	2204	2205	2206	2207	2208	2209	2210	2211	2212	2213	2214	2215	2216	2217	2218	2219	2220	2221	2222	2223	2224	2225	2226	2227	2228	2229	2230	2231	2232	2233	2234	2235	2236	2237	2238	2239	2240	2241	2242	2243	2244	2245	2246	2247	2248	2249	2250	2251	2252	2253	2254	2255	2256	2257	2258	2259	2260	2261	2262	2263	2264	2265	2266	2267	2268	2269	2270	2271	2272	2273	2274	2275	2276	2277	2278	2279	2280	2281	2282	2283	2284	2285	2286	2287	2288	2289	2290	2291	2292	2293	2294	2295	2296	2297	2298	2299	2300	2301	2302	2303	2304	2305	2306	2307	2308	2309	2310	2311	2312	2313	2314	2315	2316	2317	2318	2319	2320	2321	2322	2323	2324	2325	2326	2327	2328	2329	2330	2331	2332	2333	2334	2335	2336	2337	2338	2339	2340	2341	2342	2343	2344	2345	2346	2347	2348	2349	2350	2351	2352	2353	2354	2355	2356	2357	2358	2359	2360	2361	2362	2363	2364	2365	2366	2367	2368	2369	2370	2371	2372	2373	2374	2375	2376	2377	2378	2379	2380	2381	2382	2383	2384	2385	2386	2387	2388	2389	2390	2391	2392	2393	2394	2395	2396	2397	2398	2399	2400	2401	2402	2403	2404	2405	2406	2407	2408	2409	2410	2411	2412	2413	2414	2415	2416	2417	2418	2419	2420	2421	2422	2423	2424	2425	2426	2427	2428	2429	2430	2431	2432	2433	2434	2435	2436	2437	2438	2439	2440	2441	2442	2443	2444	2445	2446	2447	2448	2449	2450	2451	2452	2453	2454	2455	2456	2457	2458	2459	2460	2461	2462	2463	2464	2465	2466	2467	2468	2469	2470	2471	2472	2473	2474	2475	2476	2477	2478	2479	2480	2481	2482	2483	2484	2485	2486	2487	2488	2489	2490	2491	2492	2493	2494	2495	2496	2497	2498	2499	2500
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Année de l'épreuve	2013	2014	2015	2016
Sexes réunis				
Sexe masculin	70,3	67,2	71,1	69,2
Sexe féminin	67,8	65,6	67,9	65,1
Sexe masculin				
Sexe féminin	72,8	68,6	74,0	72,8

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	2060	2061	2062	2063	2064	2065	2066	2067	2068	2069	2070	2071	2072	2073	2074	2075	2076	2077	2078	2079	2080	2081	2082	2083	2084	2085	2086	2087	2088	2089	2090	2091	2092	2093	2094	2095	2096	2097	2098	2099	2100	2101	2102	2103	2104	2105	2106	2107	2108	2109	2110	2111	2112	2113	2114	2115	2116	2117	2118	2119	2120	2121	2122	2123	2124	2125	2126	2127	2128	2129	2130	2131	2132	2133	2134	2135	2136	2137	2138	2139	2140	2141	2142	2143	2144	2145	2146	2147	2148	2149	2150	2151	2152	2153	2154	2155	2156	2157	2158	2159	2160	2161	2162	2163	2164	2165	2166	2167	2168	2169	2170	2171	2172	2173	2174	2175	2176	2177	2178	2179	2180	2181	2182	2183	2184	2185	2186	2187	2188	2189	2190	2191	2192	2193	2194	2195	2196	2197	2198	2199	2200	2201	2202	2203	2204	2205	2206	2207	2208	2209	2210	2211	2212	2213	2214	2215	2216	2217	2218	2219	2220	2221	2222	2223	2224	2225	2226	2227	2228	2229	2230	2231	2232	2233	2234	2235	2236	2237	2238	2239	2240	2241	2242	2243	2244	2245	2246	2247	2248	2249	2250	2251	2252	2253	2254	2255	2256	2257	2258	2259	2260	2261	2262	2263	2264	2265	2266	2267	2268	2269	2270	2271	2272	2273	2274	2275	2276	2277	2278	2279	2280	2281	2282	2283	2284	2285	2286	2287	2288	2289	2290	2291	2292	2293	2294	2295	2296	2297	2298	2299	2300	2301	2302	2303	2304	2305	2306	2307	2308	2309	2310	2311	2312	2313	2314	2315	2316	2317	2318	2319	2320	2321	2322	2323	2324	2325	2326	2327	2328	2329	2330	2331	2332	2333	2334	2335	2336	2337	2338	2339	2340	2341	2342	2343	2344	2345	2346	2347	2348	2349	2350	2351	2352	2353	2354	2355	2356	2357	2358	2359	2360	2361	2362	2363	2364	2365	2366	2367	2368	2369	2370	2371	2372	2373	2374	2375	2376	2377	2378	2379	2380	2381	2382	2383	2384	2385	2386	2387	2388	2389	2390	2391	2392	2393	2394	2395	2396	2397	2398	2399	2400	2401	2402	2403	2404	2405	2406	2407	2408	2409	2410	2411	2412	2413	2414	2415	2416	2417	2418	2419	2420	2421	2422	2423	2424	2425	2426	2427	2428	2429	2430	2431	2432	2433	2434	2435	2436	2437	2438	2439	2440	2441	2442	2443	2444	2445	2446	2447	2448	2449	2450	2451	2452	2453	2454	2455	2456	2457	2458	2459	2460	2461	2462	2463	2464	2465	2466	2467	2468	2469	2470	2471	2472	2473	2474	2475	2476	2477	2478	2479	2480	2481	2482	2483	2484	2485	2486	2487	2488	2489	2490	2491	2492	2493	2494	2495	2496	2497	2498	2499	2500	2501	2502	2503	2504	2505	2506	2507	2508	2509	2510	2511	2512	2513	2514	2515	2516	2517	2518	2519	2520	2521	2522	2523	2524	2525	2526	2527	2528	2529	2530	2531	2532	2533	2534	2535	2536	2537	2538	2539	2540	2541	2542	2543	2544	2545	2546	2547	2548	2549	2550	2551	2552	2553	2554	2555	2556	2557	2558	2559	2560	2561	2562	2563	2564	2565	2566	2567	2568	2569	2570	2571	2572	2573	2574	2575	2576	2577	2578	2579	2580	2581	2582	2583	2584	2585	2586	2587	2588	2589	2590	2591	2592	2593	2594	2595	2596	2597	2598	2599	2600	2601	2602	2603	2604	2605	2606	2607	2608	2609	2610	2611	2612	2613	2614	2615	2616	2617	2618	2619	2620	2621	2622	2623	2624	2625	2626	2627	2628	2629	2630	2631	2632	2633	2634	2635	2636	2637	2638	2639	2640	2641	2642	2643	2644	2645	2646	2647	2648	2649	2650	2651	2652	2653	2654	2655	2656	2657	2658	2659	2660	2661	2662	2663	2664	2665	2666	2667	2668	2669	2670	2671	2672	2673	2674	2675	2676	2677	2678	2679	2680	2681	2682	2683	2684	2685	2686	2687	2688	2689	2690	2691	2692	2693	2694	2695	2696	2697	2698	2699	2700	2701	2702	2703	2704	2705	2706	2707	2708	2709	2710	2711	2712	2713	2714	2715	2716	2717	2718	2719	2720	2721	2722	2723	2724	2725	2726	2727	2728	2729	2730	2731	2732	2733	2734	2735	2736	2737	2738	2739	2740	2741	2742	2743	2744	2745	2746	2747	2748	2749	2750	2751	2752	2753	2754	2755	2756	2757	2758	2759	2760	2761	2762	2763	2764	2765	2766	2767	2768	2769	2770	2771	2772	2773	2774	2775	2776	2777	2778	2779	2780	2781	2782	2783	2784	2785	2786	2787	2788	2789	2790	2791	2792	2793	2794	2795	2796	2797	2798	2799	2800	2801	2802	2803	2804	2805	2806	2807	2808	2809	2810	2811	2812	2813	2814	2815	2816	2817	2818	2819	2820	2821	2822	2823	2824	2825	2826	2827	2828	2829	2830	2831	2832	2833	2834	2835	2836	2837	2838	2839	2840	2841	2842	2843	2844	2845	2846	2847	2848	2849	2850	2851	2852	2853	2854	2855	2856	2857	2858	2859	2860	2861	2862	2863	2864	2865	2866	2867	2868	2869	2870	2871	2872	2873	2874	2875	2876	2877	2878	2879	2880	2881	2882	2883	2884	2885	2886	2887	2888	2889	2890	2891	2892	2893	2894	2895	2896	2897	2898	2899	2900	2901	2902	2903	2904	2905	2906	2907	2908	2909	2910	2911	2912	2913	2914	2915	2916	2917	2918	2919	2920	2921	2922	2923	2924	2925	2926	2927	2928	2929	2930	2931	2932	2933	2934	2935	2936	2937	2938	2939	2940	2941	2942	2943	2944	2945	2946	2947	2948	2949	2950	2951	2952	2953	2954	2955	2956	2957	2958	2959	2960	2961	2962	2963	2964	2965	2966	2967	2968	2969	2970	2971	2972	2973	2974	2975	2976	2977	2978	2979	2980	2981	2982	2983	2984	2985	2986	2987	2988	2989	2990	2991	2992	2993	2994	2995	2996	2997	2998	2999	3000
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Tableau 3 A

Parmi les élèves qui se présentent à l'épreuve de français, 5^e secondaire, volet écriture, proportion de ceux qui réussissent (ils obtiennent la note de passage, soit 60 %).

Moyenne des notes en français, 5^e secondaire, volet écriture, épreuve de juin

Source: MEES, TSE, DGSEG, DIS, système Charlemagne, Résultats aux épreuves uniques de juin.

LES INDICATEURS (suite)

TABLEAU 4

Nombre de nouveaux inscrits à temps plein, en formation professionnelle, âgés de moins de 20 ans

		CS de Saint-Hyacinthe					Réseau public (72 CS)				
		2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
		Révisé					Révisé				
Sexes réunis	16 ans et moins	466	455	436	427	411	13 304	12 394	12 051	11 665	10 997
	17 ans	18	19	14	17	17	554	513	579	611	613
	18 ans	180	178	162	170	148	4 657	4 378	4 236	3 991	3 657
	19 ans	167	147	148	142	150	4 564	4 204	4 072	3 983	3 823
	19 ans	101	111	112	98	96	3 529	3 299	3 164	3 080	2 904
Aucun dip. ni qualif.		179	178	168	173	164	5 367	5 131	5 186	5 088	4 933
Déjà dip. ou qualif.		287	277	268	254	247	7 937	7 263	6 865	6 577	6 064
En continuité		331	395	380	383	361	9 467	10 742	10 382	10 028	9 364
Après interruption		135	60	56	44	50	3 937	1 652	1 669	1 637	1 633
Sexe masculin	16 ans et moins	320	337	309	294	289	8 520	8 099	7 943	7 651	7 276
	17 ans	16	18	10	16	13	410	407	457	467	473
	18 ans	129	145	122	136	116	3 156	3 141	2 918	2 833	2 670
	19 ans	109	98	99	86	99	2 841	2 636	2 659	2 568	2 450
	19 ans	66	76	78	56	61	2 113	1 915	1 909	1 783	1 683
Aucun dip. ni qualif.		130	133	124	128	125	3 673	3 601	3 610	3 544	3 385
Déjà dip. ou qualif.		190	204	185	166	164	4 847	4 498	4 333	4 107	3 891
En continuité		233	290	262	266	252	6 214	7 025	6 827	6 606	6 266
Après interruption		87	47	47	28	37	2 306	1 074	1 116	1 045	1 010
Sexe féminin	16 ans et moins	146	118	127	133	122	4 784	4 295	4 108	4 014	3 721
	17 ans	2	1	4	1	4	144	106	122	144	140
	18 ans	51	33	40	34	32	1 501	1 237	1 318	1 158	987
	19 ans	58	49	49	56	51	1 723	1 568	1 413	1 415	1 373
	19 ans	35	35	34	42	35	1 416	1 384	1 255	1 297	1 221
Aucun dip. ni qualif.		49	45	44	45	39	1 694	1 530	1 576	1 544	1 548
Déjà dip. ou qualif.		97	73	83	88	83	3 090	2 765	2 532	2 470	2 173
En continuité		98	105	118	117	109	3 253	3 717	3 555	3 422	3 098
Après interruption		48	13	9	16	13	1 531	578	553	592	623

Source: MEES, TSE, DGSEG, DIS, système Charlemagne, compilation spéciale, données au 26 janvier 2017.

LES INDICATEURS (suite)

TABEAU 5
Enseignement primaire: quelques caractéristiques des élèves

Année d'inscription	CS de Saint-Hyacinthe				Montérégie				Région administrative (somme CS)				Réseau public (72 CS)				Ensemble du Québec			
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Total des élèves inscrits¹	6 039	6 227	6 375	6 601	87 893	90 487	93 272	96 058	449 352	463 096	476 808	491 522	483 156	497 268	511 174	526 164	483 156	497 268	511 174	526 164
Proportion des élèves nés à l'étranger	4,2	4,3	4,8	5,1	6,2	6,2	6,2	6,4	8,8	8,8	8,6	8,8	8,8	9,0	9,0	8,8	9,0	9,0	8,8	8,9
Proportion des élèves identifiés HDAA	30,7	30,8	29,2	26,4	18,5	18,4	18,4	18,5	19,8	20,1	19,6	19,6	19,0	19,3	18,9	19,0	19,0	19,3	18,9	19,0
Proportion des élèves HDAA qui fréquentent une classe ordinaire	86,2	86,9	88,0	87,9	81,0	81,8	82,6	82,8	84,0	84,5	84,5	84,9	82,9	83,5	83,5	84,0	82,9	83,5	83,5	84,0
Proportion des élèves qui fréquentent une école défavorisée (IMSE) ²	38,5	39,0	39,5	39,4	22,6	22,3	23,1	23,5	30,0	30,1	30,0	30,1	30,0	30,1	30,0	30,1	30,0	30,1	30,0	30,1
Nombre d'écoles de milieux défavorisés (IMSE)	15	15	15	15	101	102	103	104	714	718	724	725	714	718	724	725	714	718	724	725

Notes :

¹ Nombre d'élèves inscrits au 30 septembre

² Proportion des élèves inscrits dans une école de rang décile IMSE 8, 9 ou 10.

Source : MEES, TSE, DQSEG, DIS, système Charlemagne, données officielles du bilan 5 pour les années 2013-2014 et 2014-2015; données provisoires du bilan 2 pour les années 2015-2016 et 2016-2017.

LES INDICATEURS (suite)

TABLEAU 6
Enseignement secondaire, formation générale des jeunes: quelques caractéristiques des élèves

Année d'inscription	CS de Saint-Hyacinthe				Région administrative (somme CS)				Réseau public (72 CS)				Ensemble du Québec			
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Provision 2016-2017	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Provision 2016-2017	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Provision 2016-2017	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Provision 2016-2017
Total des élèves inscrits¹	4 136	4 146	4 211	4 287	58 540	57 697	57 745	58 647	318 132	312 701	311 505	313 418	403 890	397 145	395 421	397 785
Proportion des élèves qui entrent en retard ²	23,5	18,1	18,4	14,8	12,4	12,7	11,8	11,6	13,6	13,6	13,1	12,5	11,7	11,8	11,4	11,0
Proportion des élèves nés à l'étranger	5,3	6,2	6,5	6,7	8,0	8,6	8,9	9,4	10,5	11,0	11,2	11,7	10,7	11,2	11,5	11,9
Proportion des élèves identifiés HDAA	35,9	33,9	35,2	33,3	27,1	27,9	29,1	29,5	27,5	28,7	29,5	29,9	23,4	25,0	26,0	26,6
Proportion des élèves HDAA qui fréquentent une classe ordinaire	42,8	44,1	52,3	50,8	54,2	56,7	60,6	62,1	57,6	60,3	63,0	64,9	58,5	61,8	64,6	66,6
Proportion des élèves inscrits au privé ³	22,0	21,0	19,1	18,5	23,1	23,0	22,7	22,3					21,1	21,1	21,2	21,1
Proportion des élèves qui fréquentent une école défavorisée (IMSE) ⁴	2,1	23,7	22,5	21,9	76,6	21,2	19,8	19,4								
Nombre d'écoles de milieux défavorisés (IMSE)	2	3	3	3	21	20	20	19	29,8	29,8	29,7	29,8	219	215	217	211

Notes :

¹ Nombre d'élèves inscrits au 30 septembre

² Proportion des nouveaux inscrits en première année du secondaire âgés de 13 ans et plus.

³ Proportion des élèves qui demeurent sur le territoire de la CS, mais qui fréquentent un établissement privé.

⁴ Proportion des élèves inscrits dans une école de rang décile IMSE 8, 9 ou 10.

Source : MEES, TSE, DQSEG, DIS, système Charlemagne, données officielles au bilan 5 pour les années 2013-2014 à 2015-2016; données provisoires du bilan 2 pour 2016-2017.

LES INDICATEURS (suite)

TABLERAU 7

Enseignement secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes

Lecture des données en date du 26 janvier 2017

	CS de Saint-Hyacinthe					Réseau public (72 CS)				
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016		2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	
Effectif en FP										
19 ans et moins	2 835	2 822	2 704	2 605		119 489	123 361	125 298	125 029	
20 ans et plus	928	856	828	829		27 523	26 622	25 412	24 401	
	1 707	1 766	1 876	1 776		91 966	96 739	99 886	100 628	
Inscriptions en FP										
19 ans et moins	2 841	2 852	2 925	2 814		131 038	136 676	139 923	139 991	
20 ans et plus	984	919	896	888		30 310	29 391	28 332	27 198	
	1 857	1 933	2 029	1 926		100 728	107 285	111 591	112 793	
Effectif en FGA										
19 ans et moins	1 771	1 821	1 706	1 705		192 871	190 234	182 758	180 752	
20 ans et plus	686	686	666	640		51 020	49 338	46 186	42 718	
	1 085	1 135	1 040	1 065		141 851	140 896	136 572	138 034	
Inscriptions en FGA										
19 ans et moins	2 457	2 592	2 406	2 445		263 384	261 112	250 278	245 691	
20 ans et plus	1 002	1 079	1 040	1 010		79 494	77 199	72 379	66 541	
	1 455	1 513	1 366	1 435		183 890	183 913	177 899	179 150	

Notes :

Effectif : nombre de personnes uniques, peu importe le nombre d'inscriptions durant l'année.

Inscriptions : nombre d'inscriptions dans une année (une seule par programme en FP et une seule par service en FGA).

Âge : l'âge au 30 septembre.

Source : MEES, TSE, DSGEG, DIS, système Charlemagne, données au 26 janvier 2017.